



Ville de Mont-Saint-Hilaire

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 11 mars 2016  
Pour diffusion immédiate

### Mont-Saint-Hilaire prévoit enfin bâtir une nouvelle caserne incendie

**(Mont-Saint-Hilaire) - Après plus de 20 ans de gestion de problèmes d'une caserne incendie devenue désuète, c'est le 7 mars dernier que le Conseil municipal a finalement adopté un règlement d'emprunt qui pourrait permettre la construction d'une nouvelle caserne qui répondra aux normes et exigences actuelles. Afin de présenter le projet et de répondre aux questions des citoyens, la Ville tiendra une porte ouverte le mercredi 23 mars, de 14 h à 20 h, à la salle du Conseil municipal.**

Déjà, en 2013, la Ville avait annoncé ses intentions et fait l'acquisition du terrain sis au 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, où étaient alors situés d'anciens bureaux administratifs de la Commission scolaire des Patriotes. Au mois de mai 2013, le règlement d'emprunt pour cette acquisition n'avait fait l'objet d'aucune signature au registre, d'aucune opposition. De même, en juin 2015, le projet fut annoncé lors de la conférence de presse sur les grands investissements de la Ville.

Pour le maire Yves Corriveau, « ce projet s'inscrit parfaitement dans nos engagements d'améliorer les services aux citoyens, d'assurer la santé et sécurité au travail de nos employés et de remplacer, enfin, une infrastructure désuète, pour les prochaines décennies. La capacité d'intervention du service de sécurité incendie sera améliorée, les problèmes de circulation et de stationnement entre la caserne et les autres infrastructures du secteur seront réglés. De plus, ce nouveau bâtiment sera construit en tenant compte d'orientations de développement durable, notamment en ce qui concerne sa gestion énergétique. Je suis très heureux pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire qui se redonne, de manière responsable, un service tourné vers l'avenir! »

#### Manque d'espace

Datant de 1966, la caserne incendie de Mont-Saint-Hilaire a été conçue pour accueillir trois véhicules, 12 pompiers volontaires et répondre à une population de 4 800 habitants. Aujourd'hui, elle déborde littéralement puisqu'elle devrait pouvoir héberger six fois plus d'équipements (cinq unités d'intervention dont trois camions, une roulotte de prévention, une remorque de sauvetage), trois fois plus de pompiers (38) et répondre à une population quatre fois plus élevée (19 000) tout en partageant des responsabilités multi-casernes avec les municipalités voisines. Incidemment, des véhicules sont stationnés à l'extérieur faute de place, la remorque de sauvetage doit être chauffée et la roulotte de prévention est stationnée à Belœil. On remarque aussi que, même avec l'ajout d'une rallonge temporaire en 2000 (qui a dû être reconstruite en 2011), les manœuvres du camion doté de l'échelle aérienne sont particulièrement complexes.

#### Sécurité des pompiers

Il n'y a pas non plus d'espace suffisant pour installer un séchoir à boyaux; pas plus que pour le nettoyage des équipements après les interventions, ce qui augmente les risques de

contamination. Les casiers dans lesquels sont entreposés les habits de combats incendies ont été localisés dans une roulotte de location, isolés du reste des installations, pour éviter, là aussi, de contaminer les lieux et les pompiers.

La sécurité de ceux-ci est également mise en cause par l'étroitesse du bâtiment. On remarque, notamment, que les espaces de circulation dans la caserne, autour des camions, doivent être de 122 cm mais ne sont que de 76 cm entre le pare choc d'un camion et le mur. Les risques de coincement sont importants.

Au fil des ans, la Ville a dû composer avec de nombreux défis de santé et sécurité au travail afin de satisfaire aux exigences minimales en vigueur et ce, de manière temporaire. D'ailleurs, en 2010, la Ville s'est dotée d'une deuxième roulotte pour héberger de manière temporaire les pompiers de garde, mais sans aucune aire de vie adéquate : sans cuisine, salle à dîner, vestiaire, dortoir, toilettes ni douches. Enfin, il n'y a pas de lieu pour la formation et l'entraînement des pompiers. La Ville doit donc louer des espaces à l'extérieur du périmètre de la caserne.

### **Conflits d'usages**

Depuis 50 ans, l'environnement de cet emplacement a beaucoup évolué : le stationnement est aujourd'hui partagé par une dizaine d'équipements. Il suffit de penser à la bibliothèque en passant par le *skate park*, les terrains de tennis et jusqu'à la cour municipale, le musée des beaux-arts ou le terrain de pétanque. Cette réalité rend les sorties de camions plus délicates. Qui plus est, les développements sur le boulevard Honorius-Charbonneau ont passablement alourdi la circulation.

Cela nuit au temps de mobilisation. Les pompiers à temps partiel qui sont mobilisés doivent, pour se rendre à la caserne, emprunter une rue abondamment fréquentée et protégée par deux traverses piétonnes. Cela s'explique par l'arrivée d'une résidence de plus de 300 logements pour aînés, en plus des deux centres commerciaux déjà présents.

Cette difficulté d'accéder rapidement à la caserne se vit également lors de la sortie des véhicules d'intervention qui doivent, en plus, accéder à un feu de circulation dont les voies de circulation sont très souvent remplies de véhicules en attente.

### **Une caserne énergivore**

La consommation d'énergie de la caserne actuelle est énorme : le manque d'étanchéité des matériaux et des portes est inacceptable. L'hiver, lors d'une tempête de neige, il peut s'accumuler facilement plusieurs centimètres de neige à l'intérieur de la caserne, aux abords des portes. De la glace se forme également puisque les portes ne sont plus étanches et l'isolation est totalement inadéquate. Les unités de chauffage de cette caserne ne suffisent pas à la tâche et fonctionnent en continu dès que le mercure descend sous les - 10 degrés Celsius.

### **Un nouveau projet à la hauteur**

Devant la nécessité d'agir rapidement, la Ville a néanmoins pris soin de bien planifier la construction de cette importante infrastructure. D'abord, le choix du lieu, en 2013, fut fait de manière minutieuse. On remarquera que ce simple changement de localisation permettra de gagner du temps d'intervention. Ensuite, le Conseil municipal a voulu s'assurer que la nouvelle caserne répondrait aux orientations de développement durable et aux besoins de la Ville, tout en exigeant une recherche maximale de financement.

La nouvelle caserne répondra donc à toutes les exigences techniques essentielles, offrira un environnement sécuritaire aux pompiers ainsi qu'un lieu de formation adéquat. Elle servira également de centre des opérations des mesures d'urgence et sera donc résistante aux graves intempéries et aux secousses sismiques.

## **Développement durable**

L'usage d'un mur dit « solaire » servira à aider au chauffage du bâtiment (par réchauffement de l'air). L'usage du bois est privilégié, notamment pour ce qui est de la toiture du garage, de la toiture de la marquise ainsi que pour d'autres éléments architecturaux. Les installations mécaniques seront conçues pour maximiser la récupération de chaleur.

La biorétention sera de mise pour les espaces de stationnement. De même, on veillera à trouver un alignement d'arbres pour éviter au mieux l'effet « îlot de chaleur ». Au cours de la construction, il y aura réutilisation de la biomasse qui sera coupée et récupération de la terre arable en place pour les zones gazonnées.

## **Coûts**

La caserne sera construite au coût de 6,98 M \$. À cela s'ajouteront d'autres éléments tels que la préparation du terrain, incluant la démolition du bâtiment actuel (672 000 \$), les travaux nécessaires au site, tel que voirie-aqueduc-égouts (709 000 \$) et les travaux d'aménagements paysagers (185 000 \$).

La Ville a déjà obtenu une enveloppe réservée de 2,75 M \$ du Programme infrastructures et municipalités (PIQM) et travaille à l'obtention d'une autre de 1,08 M \$, provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Au total, l'emprunt net pour la Ville serait de 4,71 M \$.

Il faut néanmoins savoir que la Ville doit emprunter l'ensemble des montants nécessaires avant de recevoir les subventions du gouvernement. C'est pourquoi le règlement d'emprunt s'élève à 8,55 M \$.

## **Les grandes étapes**

Après avoir fait l'étude du bâtiment actuel et des besoins pour la nouvelle caserne, il n'a fait aucun doute qu'il ne convenait pas; ne rencontrant pas, notamment, les normes de sécurité publique. Conséquemment, il devra être démolit entre la fin mai et la fin juin. Par la suite, les analyses de sols ont indiqué qu'une compaction dynamique devra être effectuée et ce, en août et septembre. La construction de la nouvelle caserne pourra ensuite débiter.

L'inauguration du nouveau bâtiment est prévue pour juillet 2017. L'échéancier détaillé sera complété avec l'entrepreneur lorsque celui-ci aura été sélectionné suivant le processus d'appel d'offres légal.

- 30 -

Source et informations :  
Pierre Tadros, Directeur SCC  
[p.tadros@villemsh.ca](mailto:p.tadros@villemsh.ca)  
450 467-2854, poste 2288  
514 978-3080